

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 FÉVRIER 2020 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2020,27 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

2020,28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires » nouvelles :

26.1 PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ – Demande relative à l'article 22 sur les milieux humides.

2020-16 RÉSOLUTION NO 2020-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2020,29 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2020.

2020-17 RÉSOLUTION NO 2020-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2020 tel que présenté.

2020,30 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mesdames Émily Knight et Isabelle Bonneau, résidentes de Kingsey Falls, déposent aux membres du conseil un texte d'introduction d'historique de la Ville de Kingsey Falls qu'elle propose pour le site internet de la ville

Madame Roxane Granger demande aux membres du conseil que les lumières de la patinoire puissent être allumées plus tôt, avant que le préposé commence son travail. On lui répond que le système actuel ne permet pas de laisser les lumières allumées sans surveillance. On souligne que la ville pourra vérifier pour un système plus moderne.

2020,31 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il a participé au conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.

2020,32 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

2020,33 COMPTES DU MOIS

2020-18 RÉSOLUTION NO 2020-18 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (154 879,80 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2020,34 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2020,35 RESSOURCES HUMAINES – Conditions de travail des employés 2020 – 2021 – 2022 – Adoption

2020-19 RÉSOLUTION 2020-19 POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville a adopté une politique intégrée des conditions de travail de ses employés le 6 février 2017;

- 2 Ces conditions de travail sont échues depuis le 31 décembre 2019;
- 3 Il y a lieu d'adopter le document «*Conditions de travail 2020 – 2021 – 2022*»;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL.** Le conseil municipal adopte le document «*Conditions de travail 2020 – 2021 – 2022*» dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale. Nonobstant ce qui précède, afin d'alléger la présentation du livre des procès-verbaux, l'annexe n'y sera pas incluse mais sera conservée aux archives municipales pour fins de référence. Ce document sera en vigueur pour les années 2020, 2021 et 2022.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution et du document finalisé des conditions de travail sera remise à tous les employés.

2020,36 RENCONTRE RÉGIONALE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » DU CENTRE-DU-QUÉBEC – Participation du conseiller Raymond Paillé

**2020-20 RÉSOLUTION NO 2020-20
RENCONTRE RÉGIONALE « MUNICIPALITÉ AMIE
DES AÎNÉS » DU CENTRE-DU-QUÉBEC
PARTICIPATION DE RAYMOND PAILLÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère de la Santé et des Services sociaux convie des représentants de la municipalité à la première Rencontre régionale Municipalité amie des aînés;
- 2 Le conseiller Raymond Paillé désire participer à cette rencontre;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces participations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la participation du conseiller Raymond Paillé à la *Rencontre régionale Municipalité amie des aînés du Centre-du-Québec* qui se déroulera à Victoriaville le 21 février 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à rembourser les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,37 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Travaux dans les emprises d'une route du ministère

**2020-21 RÉSOLUTION NO 2020-21
TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **GARANTIE.** La Ville de Kingsey Falls se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.
- 3- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal nomme monsieur Éric Hamel, contremaître du Service des travaux publics, et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, personnes désignées à titre de représentants autorisés à signer ensemble ou séparément les documents soumis par le ministère pour lesdits travaux.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

2020,38 SÉCURITÉ CIVILE – OMSC

2020-22

RÉSOLUTION NO 2020-22 ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE CRÉATION ET NOMINATION AUX POSTES DES DIFFÉRENTS MISSIONS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-227, la ville a créé une Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC);
- 2 Des modifications doivent être apportées à la liste des membres de l'OMSC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile :

- Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Mme Annie Lemieux
- Coordonnateur de site désigné :
 - pour le volet incendie : Officier de garde
 - pour le volet sécurité publique : Sûreté du Québec
 - pour le volet travaux publics : M. Éric Hamel/Employés
- Responsable de la mission Administration : Mme Nathalie Patenaude
- Responsable de la mission Communication : Mme Lyne Fournier
- Responsable de la mission Sécurité des personnes : M. Daniel Chouinard
- Responsable de la mission Sécurité incendie : M. Gilles Dionne
- Responsable de la mission Services aux sinistrés : Mme Heidi Bédard
- Responsable de la mission Services techniques : M. Éric Hamel
- Responsable de la mission Transports : M. Gilles Dionne

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

2020,39 ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS – Échange de renseignements personnels pour le camp de jour

**2020-23 RÉSOLUTION NO 2020-23
ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS – ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS POUR LE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La commission scolaire a comme mission d'organiser l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire ainsi que la formation professionnelle, tant pour les jeunes que pour les adultes, de participer au développement social, culturel et économique de leur région. Les responsabilités de s'assurer que les élèves de son territoire, jeunes et adultes, reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit. D'organiser et offrir des services à la communauté pouvant être de nature culturelle, sociale, sportive, scientifique ou communautaire;
| Source : I-13.3 – Loi sur l'instruction publique – SECTION VI Fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire
- 2 Les écoles ont la mission d'instruire (faire acquérir des connaissances et de méthodes de travail), de former (préparer les enfants à leur vie d'adulte, faire acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être, notamment grâce au socle commun) et d'éduquer (transmettre et de faire vivre les valeurs de solidarité, démocratie, entraide, coopération, respect mutuel, la responsabilité pour préparer l'enfant à sa vie de citoyen);
- 3 Les municipalités locales ont la responsabilité de rendre accessible une offre de loisir variée à leurs citoyens. Que le service de camp de jour offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 4 à 16 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire. Plus spécifiquement le programme de camp de jour consiste à : offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages; contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie; permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu;
| Sources : C-47.1 – Loi sur les compétences municipales et Outil # 1 Mission et objectif d'un camp de jour municipal – Cadre de référence pour les camps de jour municipaux
- 4 Toute municipalité inclusive doit être capable de déterminer si son service de camp de jour est en mesure d'offrir le soutien requis pour une expérience d'intégration positive auprès des enfants à partir de renseignements fournis tant par les parents ou tuteurs que les professionnels et le personnel scolaire concernés;
- 5 Les camps de jour sont tenus d'appliquer et respecter les droits à la confidentialité en vigueur au Québec;
- 6 Les camps de jour sont assujettis à la Charte des droits de la personne et tenus d'admettre tout *enfant*. De leur offrir, sans discrimination, les services normalement offerts à la population. Pour

y parvenir, il s'avère ainsi essentiel que les municipalités puissent disposer de toutes informations pertinentes permettant d'évaluer adéquatement les besoins spécifiques de ces *enfants* afin de mettre en place les accommodements dont ils pourraient avoir besoin durant leur séjour au camp de jour;

- 7 Les parties ont avantage à se partager de l'information visant à permettre aux enfants de vivre une expérience de camp de jour positive, adaptée et un retour en classe harmonieux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels avec la Commission scolaire des Bois-Francs dans le cadre du camp de jour.
- 2- **SIGNATAIRE.** Madame Martine Côté, coordonnatrice des loisirs et des activités communautaires, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission scolaire de Bois-Francs.

2020,40 DEMANDE À LA MRC D'ARTHABASKA POUR MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – Remplacement de la résolution no 19-111

2020-24 RÉSOLUTION NO 2020-24
Remplace DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA
R 19-111 D'AMÉNAGEMENT EN VIGUEUR À LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT :

- 1 Les usages inclus à la zone industrielle no 8-iN en vigueur depuis 2009 dans les règlements d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;
- 2 Les usages existants non cohérents aux usages de la grille des normes de zonage de la zone 8-iN;
- 3 La demande de M. Laurent Lemaire à l'effet de rendre conforme les usages existants à des fins agricoles sur les lots 5 739 354 et 6 266 348 du Cadastres du Québec;
- 4 Qu'il y a lieu de faire une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska afin de répondre à sa demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 19-111.
- 2- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande à la MRC d'Arthabaska de modifier son schéma d'aménagement dans le but de rendre l'affectation cohérente avec l'usage existant.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

2020,41 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

**2020-25 RÉSOLUTION NO 2020-25
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- 2 La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- ENGAGEMENT.

- La municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020,42 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SADC ARTHABASKA-ÉRABLE – Carte touristique

**2020-26 RÉSOLUTION NO 2020-26
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA
SADC ARTHABASKA-ÉRABLE INC.
DANS LE CADRE DES PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls souhaite créer une nouvelle carte touristique afin de valoriser les entreprises et les attraits touristiques de son territoire;
- 2 La SADC Arthabaska-Érable inc. offre une aide financière dans le cadre des Projets de développement local;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à présenter une demande d'aide financière, pour son projet de nouvelle carte touristique, à la SADC Arthabaska-Érable inc. dans le cadre des Projets de développement local.
- 2- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la SADC Arthabaska-Érable inc.

2020,43 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'habits de combat (bunker)

**2020-27 RÉSOLUTION NO 2020-27
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des habits de combat du Service de sécurité incendie ne sont plus sécuritaires et ne rencontrent plus les normes de la CNESST;
- 2 Tous les membres du Service de sécurité incendie doivent avoir leur équipement de protection personnelle;
- 3 Il y a lieu de remplacer ces habits;
- 4 Un montant est prévu au budget 2020 pour l'achat de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter huit (8) habits de combat (bunker) pour son Service de sécurité incendie, incluant bunker, bottes, casque, cagoule et gants.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

2020,44 REFONTE DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

2020-28 RÉSOLUTION NO 2020-28 REFONTE DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME MANDAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La dernière refonte de la réglementation d'urbanisme de la ville a été faite il y a plus de 10 ans;
- 2 Il y a lieu de revoir la réglementation pour l'adapter aux nouvelles réalités;
- 3 Les Services exp inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour de mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Services exp inc. pour procéder à la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme, le tout tel que prévu à l'offre de services no 999-00068296-PP, du 22 octobre 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (32 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Daniel Bonsant des Services exp inc.

2020,45 HORTICULTURE

2020,45.1 CONTRAT POUR 2020

2020-29 RÉSOLUTION NO 2020-29 HORTICULTURE MANDAT À VALÉRIE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit procéder à des travaux d'horticulture;
- 2 Madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie, de Saint-Adrien, pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un taux horaire de **QUARANTE DOLLARS (40,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à madame Valérie Gagnon.

2020,45.2 ACHAT DE FLEURS

2020-30 RÉSOLUTION NO 2020-30 HORTICULTURE ACHAT DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède, à chaque année, à l'achat de fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur le territoire municipal;
- 2 La Jardinerie Fortier a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Jardinerie Fortier des fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur son territoire.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQ CENTS (3 764,05 \$)** plus les taxes applicables et le transport pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,46 PAVILLON DES LOISIRS – Acoustique

2020-31 RÉSOLUTION NO 2020-31
Remplace PAVILLON DES LOISIRS
R 2020-15 ACOUSTIQUE – ACHAT DE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à des travaux, il y a quelques années, le Pavillon des loisirs présente toujours des problèmes au niveau de l'acoustique;
- 2 Aux termes de la résolution no 19-54, le conseil municipal a mandaté la firme Inovaudio pour procéder à une étude en vue de corriger l'acoustique de la salle du Pavillon des loisirs;
- 3 Suite à l'étude, M. Marc Philip de Inovaudio a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 2020-15.
- 2- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Inovaudio les panneaux acoustiques suivants pour être installés au Pavillon des loisirs, le tout tel que prévu à l'option 1 de la soumission du 16 janvier 2020 :
 - quarante-quatre (44) panneaux acoustiques 24" x 48" x 1" d'épaisseur;
 - vingt-six (26) panneaux acoustiques 24" x 48" x 2" d'épaisseur.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants pour les fins de la présente résolution :
 - Panneaux : **NEUF MILLE SIX CENT VINGT DOLLARS (9 620,00 \$)** plus les taxes applicables;
 - Gabarit d'installation : **DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET VINGT CINQ CENTS (291,25 \$)** plus les taxes applicables;
 - Transport : **TROIS CENTS DOLLARS (300,00 \$)** plus les taxes applicables.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Marc Philip de Inovaudio.

2020,47 CARTE TOURISTIQUE – Contrat

2020-32 RÉSOLUTION NO 2020-32
CARTE ROUTIÈRE DE LA VILLE
MANDAT À LA FIRME TRAKMAPS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut faire préparer une nouvelle carte routière;
- 2 La firme TrakMaps a présenté une offre intéressante pour la ville;

- 3 Cette dépense est prévue au budget dont une partie bénéficiera d'une subvention de la SADC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme TrakMaps pour la production d'une carte routière de la ville, le tout tel que prévu à l'offre de service du 21 janvier 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (3 935,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire pour les fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme TrakMaps.

2020,48 ÉTUDE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, CHAUFFAGE DE BÂTIMENTS – Mandat à Cascades CS+

2020-33

**RÉSOLUTION NO 2020-33
ÉTUDE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS
MANDAT À CASCADES CS+ INC. POUR
PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION
D'ANALYSE AU TEQ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville souhaite réduire son empreinte écologique en convertissant le système de chauffage des bâtiments situés au 13 et au 15, rue Caron, par un système de chauffage électrique ou un système moins polluant;
- 2 Le système de chauffage existant ne permet pas aux occupants d'obtenir une température confortable dans les bureaux et locaux;
- 3 Il y a lieu que la ville obtienne une étude d'efficacité énergétique pour le chauffage des bâtiments;
- 4 Transition énergétique Québec (TEQ) accorde des subventions pour l'étude d'efficacité énergétique du chauffage des bâtiments;
- 5 Cascades CS+ inc. a proposé une offre intéressante à la ville pour préparer et déposer la demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Cascades CS+ inc. pour la préparation et le dépôt d'une demande de subvention à Transition énergétique Québec (TEQ) pour l'Étude d'efficacité énergétique de ses bâtiments situés au 13 et au 15, rue Caron.

- 2- **DÉPENSE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades CS+ inc.

**2020-34 RÉSOLUTION NO 2020-34
ÉTUDE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,
CHAUFFAGE DE BÂTIMENTS
MANDAT À CASCADES CS+ INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville souhaite réduire son empreinte écologique en convertissant le système de chauffage des bâtiments situés au 13 et au 15, rue Caron, par un système de chauffage électrique ou un système moins polluant;
- 2 Le système de chauffage existant ne permet pas aux occupants d'obtenir une température confortable dans les bureaux et locaux;
- 3 Il y a lieu que la ville obtienne une étude d'efficacité énergétique pour le chauffage des bâtiments;
- 4 Cascades CS+ inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Cascades CS+ inc. pour procéder à l'étude d'efficacité énergétique du chauffage de ses immeubles situés au 13 et au 15, rue Caron, le tout tel que prévu à la proposition n° 9758_1_rev.0, datée du 2 décembre 2019, options A et B.
- 2- **CONDITION.** Ce mandat est conditionnel à l'obtention par la ville de la subvention de Transition énergétique Québec (TEQ).
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (7 550,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire pour les fins de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades CS+ inc.

2020,49 PROJET DU PARC MARIE-VICTORIN

2020,49.1 ENTENTE DE CESSION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

2020-35 RÉSOLUTION NO 2020-35 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN ENTENTE DE CESSION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de son projet d'expansion, le parc devra installer un nouveau poste de pompage et des conduites d'égout et d'eau potable;
- 2 Le Parc Marie-Victorin veut céder ces nouvelles installations à la ville;
- 3 Il y a lieu que la ville signe une entente avec le Parc Marie-Victorin pour cette cession;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls accepte de reprendre les infrastructures du poste de pompage et des conduites d'égout et d'eau potable qui seront installées par le Parc Marie-Victorin dans le cadre de son projet d'expansion.
- 2- **ENTENTE.** La Ville est autorisée à signer une entente avec le Parc Marie-Victorin pour la cession par ce dernier des installations du poste de pompage et du prolongement des conduites d'égout et d'eau potable.
- 3- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2020,49.2 ENGAGEMENT DE LA VILLE AUPRÈS DU MELCC

2020-36 RÉSOLUTION NO 2020-36 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN ENGAGEMENT DE LA VILLE AUPRÈS DU MELCC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'installation d'un nouveau poste de pompage et de conduites d'égout et d'eau potable est nécessaire dans le cadre du projet d'expansion du Parc Marie-Victorin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage auprès du ministère de l'environnement et de la Lutte contre le changements climatiques (MELCC) à :
 1. Respecter les exigences de rejet et de débordement (urgence seulement);
 2. Mettre en œuvre le programme de suivi;
 3. Transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC;

4. Effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage et du trop-plein (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et retourner les fiches révisées au MELCC.

2020,50 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Maison des jeunes de Kingsey Falls – Modalités de versement de la subvention

**2020-37 RÉSOLUTION NO 2020-37
MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2020**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **CINQUANTE MILLE SEPT CENT DOLLARS (50 700,00 \$)** à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2020. La subvention sera versée selon le calendrier suivant :
 - Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
 - Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
 - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
- 2- **SOURCE DES FOND.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

2020,51 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**2020,51.1 RÈGLEMENT N° 2020-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION
POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS,
SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY
FALLS POUR L'ANNÉE 2020**

**2020-38 RÉSOLUTION NO 2020-38
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-02
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION
POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS,
SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE
KINGSEY FALLS POUR L'ANNÉE 2020**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2020-02 *Règlement*

décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour l'année 2020 tel que soumis par la greffière.

2020,51.2 RÈGLEMENT N° 2020-03 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LA VIDANGE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2020

**2020-39 RÉSOLUTION NO 2020-39
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-03
RÈGLEMENT DE TARIFICATION – VIDANGE DE
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2020**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2020-03 *Règlement de tarification – Vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020* tel que soumis par la greffière.

2020,51.3 DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

**2020-40 RÉSOLUTION NO 2020-40
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU
RÈGLEMENT N° 2020-04 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE
LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement n° 2020-04 Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

2020,52 AFFAIRES NOUVELLES

2020,52.1 PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ – Demande relative à l'article 22 sur les milieux humides

**2020-41 RÉSOLUTION NO 2020-41
PROLONGEMENT DES RUES COTÉ ET COUTURE
AJOUT DE LOTS DANS LE CADRE DE LA
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET
D'INTERVENTION EN MILIEU HUMIDE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a mandaté la firme Services exp inc. pour préparer les documents nécessaires à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le prolongement des rue Côté et Couture;

2 Il y a lieu d'ajouter une partie de lot et un lot à la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande à Services exp inc. d'ajouter les lots suivants à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* :

- Partie du lot 5 739 836 où sera aménagé le bassin de rétention;
- Lot 5 739 840.

2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Servies exp inc.

2020,53 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 30.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

